

Inscription pour la saison 2019-2020

Une période d'inscription a été effectuée en juin pour les joueurs ayant évolué avec les Éclaireurs au cours de la saison 2018-2019 et quelques places demeurent disponibles.

La période régulière d'inscription pour la saison 2019-2020 aura lieu à partir du 1 juillet et se terminera au plus tard le 5 août si des places sont encore disponibles.

La date de réception du paiement sera utilisée pour définir l'ordre de priorité des inscriptions.

Le fait de payer l'inscription ne confirme pas l'acceptation de l'inscription. Dans les deux semaines suivant l'envoi de votre paiement, consultez son Dossier du joueur pour voir si la mention payée est inscrite au bout de la facture. Si c'est le cas, l'inscription de votre jeune est confirmée. Advenant que nous ne puissions accepter l'inscription de votre jeune, vous serez avisé par courriel.

Pour vous inscrire :

Sur le site des Éclaireurs :

- Cliquer sur l'onglet « Dossier du joueur » situé en haut de l'écran du site internet
- Cliquez sur « Vous n'êtes pas inscrit ? » en suivant les instructions.
- Vous devez compléter les informations des parents et ajouter un joueur
- Appuyez sur « **Confirmer l'inscription pour cette saison** »

Si votre jeune n'a jamais joué au hockey pour les Éclaireurs :

- Vous devez nous faire parvenir obligatoirement par courriel à l'adresse Eclaireurs@eclaireurs.qc.ca une preuve de résidence (compte de taxes ou adresse sur permis de conduire ...) ainsi qu'une preuve d'âge (Carte d'assurance-maladie). Toute personne qui ne fournira pas ces informations ou qui fournira des informations erronées ne pourra faire partie des Éclaireurs pour la saison 2019-2020.
- Dans la case prévue à cet effet sur le site des Éclaireurs, inscrivez le # de facture HCR temporaire # 9999 et appuyez sur Confirmer.

Si votre jeune a déjà joué au hockey pour les Éclaireurs mais pas l'an dernier :

- Dans la case prévue à cet effet sur le site des Éclaireurs, inscrivez le # de facture HCR temporaire # 9999 et appuyez sur Confirmer.

Si votre jeune a joué au hockey pour les Éclaireurs l'an dernier :

Sur le site des Éclaireurs :

- Appuyez sur le lien pour vous inscrire sur le site de Hockey Canada

Sur le site de Hockey Canada :

- Accédez à votre compte sur le site de Hockey Canada ou créez-vous-en un si ce n'est pas déjà fait.
- Sélectionnez < Inscrire un participant > dans la barre du haut :
 - Dans la section < Inscriptions précédentes >, sélectionnez le nom du jeune que vous voulez inscrire
 - Si le jeune que vous voulez inscrire ne s'y retrouve pas et qu'il a joué l'an dernier, retracez-le dans la section < inscrire un nouveau participant >.
- Complétez les informations demandées sur le site de Hockey Canada
- À l'écran où il est inscrit < Votre total est : 0,00 >, appuyez sur Réviser
- À l'écran suivant, si vous avez un autre joueur à inscrire, appuyez sur < ajouter au panier > sinon appuyez sur < Procéder au paiement >
- N'oubliez pas de sélectionner Procéder au paiement pour terminer l'inscription et obtenir un # de facture
- Sur la facture, qui sera à 0, prenez note du # de facture

Sur le site des Éclaireurs :

- Inscrivez le # de facture sur le site des Éclaireurs et appuyez sur Confirmer

Pour toutes les inscriptions :

- Sélectionnez le « **Mode de paiement** » parmi un des 3 choix suivants :
Chèque, Internet ou Au comptoir (Pas d'argent comptant)
 (Institution participante en date d'aujourd'hui : Desjardins seulement)
 (Cherchez Eclaireurs – Association du hockey mineur les Éclaireurs Chaudière-Etchemin)
- *** L'inscription du joueur est maintenant confirmée ***
- Certains changements, comme un changement d'adresse, peuvent être effectués en sélectionnant < modifier les informations des parents > dans le bas de l'écran.

Répétez ces opérations sur le site des Éclaireurs pour tous les joueurs que vous voulez inscrire.

Une fois l'inscription de tous les joueurs terminés, appuyez sur « **Afficher la facture** » pour voir la facture.

Paiements par internet ou au comptoir : utilisez le # de compte qui se trouve au bas de la facture pour effectuer votre paiement via votre institution financière d'ici le **1 juillet 2019**.

Paiement par chèque : < faites-nous parvenir par la poste la facture ainsi qu'un seul chèque du montant complet en date du **1 juillet 2019** à l'ordre des Éclaireurs Chaudière Etchemin à l'adresse : Association des Eclaireurs, A/S Hockey mineur, C.P. 47189, Lévis, Québec, G6Z 2L3 (**Ne pas déposer** l'enveloppe au guichet de l'Aquaréna)

**Des frais de 30 \$ par joueurs s'appliqueront pour
les inscriptions et/ou les paiements reçus après le 1 juillet 2019**

Prévoir un délai de 2-3 semaines après votre paiement avant que la facture soit indiquée payée dans le dossier du joueur.

Vous pouvez vous inscrire comme bénévole via votre compte utilisateur. Au bas de l'écran dans votre compte, vous trouverez un hyperlien « **Devenir bénévole** ». Sélectionnez la bonne personne et complétez l'écran des bénévoles. Vous pouvez procéder une deuxième fois afin d'inscrire votre conjoint. La date de naissance et les formations que vous avez suivies sont obligatoires.

* Attention, l'association des Éclaireurs se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions advenant l'impossibilité d'obtenir les heures de glace suffisantes pour répondre adéquatement au nombre de joueurs. L'association des Éclaireurs se réserve le droit de refuser l'inscription de jeunes qui ont déjà eu un comportement qui va à l'encontre du code d'éthique du joueur. La date d'inscription sera prise en compte si nous devons limiter le nombre d'inscriptions (si votre paiement a été fait au 1 juillet 2019). Dans ce cas, une liste d'attente sera créée. Seuls ceux qui auront une place seront inscrits sur les listes de joueurs en début de saison.